

# FINALE COUPE DE FRANCE DE LA MONTAGNE-STEIGE

## 23 et 24 SEPT.2023

### CONDITIONS D'ACCREDITATION

Le Comité d'Organisation et le Service Presse de la **Finale de la Coupe de France de la Montagne 2023** proposent deux formules :

#### PACK PRESSE

Conditions d'obtention :

- Etre titulaire d'une carte de presse professionnelle et/ou d'un Laissez Passer Média FFSA ;
- Justifier l'exercice d'une activité professionnelle (*hors presse : numéro de Siret, assurance responsabilité civile professionnelle...*)
- Fournir au Service Presse une lettre accréditive avec entête individuelle ou de son responsable pour couvrir l'événement.

Ce pack inclut :

- Un **accès aux salles de presse** durant le déroulement de l'épreuve,
- Un **accès aux classements et communiqués de presse**,
- Un **dossier de presse**,
- Un **badge**,
- Une **chasuble Média** (verte) - Elle est « individuelle », est délivrée par le Service Presse en échange d'une caution 50€

Précision : **le nombre de chasubles est limité à deux par média représenté**

#### PACK MULTIMEDIA

Ouvert à une personne justifiant une activité à but d'information liée à l'événement. Celle-ci devra fournir impérativement une lettre accréditive avec entête individuelle et/ou de son responsable pour couvrir l'événement ainsi qu'une attestation **Assurance Responsabilité Civile Professionnelle** relativement à toute activité de suivi médiatique durant une épreuve de sport automobile et/ou de karting

Ce pack inclut :

- Un **accès aux salles de presse** durant le déroulement de l'épreuve,
- Un **accès aux classements et communiqués de presse**,
- Un **dossier de presse**,
- Un **badge**.

Toute demande d'accréditation (*par mail*) doit parvenir **au plus tard avant le 20 septembre 2023**. Au-delà de cette date, celle-ci sera refusée.

Chaque personne désirant une accréditation devra fournir les justificatifs demandés et respecter scrupuleusement les règles de sécurité lors de **la Finale de la Coupe de France de la Montagne 2023**

Aucune accréditation ne sera délivrée pour les photographes commerciaux, vidéastes et sites internet hors médias d'informations générales (*excepté accord exceptionnel par écrit de l'organisateur et la FFSA*).

Le Comité d'Organisation et le Service Presse se réservent le droit de refuser ou de retirer une accréditation.

Responsable Presse  
**Marc HENRY**

# FINALE COUPE DE FRANCE DE LA MONTAGNE-STEIGE

23 et 24 SEPT.2023

## FORMULAIRE D'ACCREDITATION

Avant toute demande, merci de prendre connaissance du document « conditions d'accréditation » - Toute demande incomplète ou illisible sera refusée.

### NOM DU MEDIA

TITRE : .....  
NOM : ..... PRENOM : .....  
TEL PORT : ..... MAIL : .....  
FONCTION : .....

### DESIGNATION

- |                                 |                                |
|---------------------------------|--------------------------------|
| 1- PRESSE NATIONALE / REGIONALE | 5- SITE INTERNET D'INFORMATION |
| 2- PRESSE SPECIALISEE           | 6- ATTACHE DE PRESSE           |
| 3- TELEVISION / RADIO           | 7- VIDEO                       |
| 4- AGENCE PHOTO                 | 8- TEAM                        |

### PERSONNES A ACCREDITER

NOM : ..... PRENOM : .....  
TEL PORT : ..... MAIL : .....  
FONCTION : .....  
ADRESSE : .....  
N° DE CHASUBLE : .....

NOM : ..... PRENOM : .....  
TEL PORT : ..... MAIL : .....  
FONCTION : .....  
ADRESSE : .....  
N° DE CHASUBLE : .....

### PACK PRESSE

Je déclare être détenteur (fournir copie):

- Carte de presse n° ..... Et/ou  
 Laissez Passer Média FFSA  
 Lettre accréditive

### PACK MULTIMEDIA

Je déclare être détenteur (**fournir copie**):

- Lettre accréditive  
 **Assurance Responsabilité Civile Professionnelle  
relativement à toute activité de suivi médiatique  
durant une épreuve de sport automobile et/ou de  
karting (obligation de présenter l'attestation  
correspondante)**

### MENTIONS OBLIGATOIRES

- Je m'engage personnellement par la présente à respecter les consignes de sécurité en vigueur sur l'épreuve.  
 Je suis informé du caractère nominatif de ma demande et de l'interdiction de céder mon badge et/ou chasuble à un tiers.

DATE : .....  
SIGNATURE

LIEU : .....

Document à renvoyer à **Marc HENRY** :  
[Presse.grandest.sportauto@gmail.com](mailto:Presse.grandest.sportauto@gmail.com) avant le 20/09/2023